

## RESTRICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION ANGLE RUE DES CREVETTES ET RUE DU GENERAL DE GAULLE

**Nous** Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

**Vu** le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

**Vu** la demande de restriction de stationnement formulée par Madame Aurélie AGEZ, de la société VTPS-SAS, située 28 rue des Pierrettes 62240 MENNEVILLE, afin de procéder à la réparation de conduite Télécom pour Orange, à compter du 14 juin 2023 pour une durée de 30 jours calendaires,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

### ARRETONS

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit à l'angle de la rue des Crevettes (riverains du n° 1 au n° 6) et de la rue du Général De Gaulle (riverains du n° 123 au n° 138) aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

**Article 2 :** La circulation sera limitée à 30 km/h et la signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,  
- Madame Aurélie AGEZ, société VTPS-SAS.

**Article 4 :** Certifié exécutoire après notification le 5 juin 2023.

Fait à Zuydcoote, le 5 juin 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE